

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-05-78

**INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES
SECTEUR LES BOULES
AJUSTEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer, tenue ce 7^e jour du mois de mai 2012 à 19h30 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle étaient présents :

MONSIEUR LE MAIRE : Jean-Pierre Pelletier
LES MEMBRES DU CONSEIL : Stéphane Dion
Lysanne Desrosiers
Marjolaine Veilleux
June Smith
Raynald Banville
Rita D. Turriff

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions des travaux d'interception et de traitement des eaux usées du secteur Les Boules de la Ville de Métis-sur-Mer a été réalisée le 26 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE sur la base des prix reçus du plus bas soumissionnaire, les coûts d'immobilisation des travaux sont maintenant évalués au total à 3 488 752 \$, dont 3 313 109 \$ de travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'un dépassement de 206 509 \$ est applicable au niveau des travaux admissibles « PIQM », par rapport aux travaux reconnus admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra assumer un montant de 175 644 \$ pour les ouvrages et les travaux non admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement de l'enveloppe budgétaire des travaux « PIQM » ne permet pas de procéder à l'adjudication des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est valide quatre-vingt-dix (90) jours et que les travaux doivent débiter au plus tard à la fin de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer ne peut réaliser les travaux sans ajustement de l'aide financière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), de prévoir l'ajustement, dans les meilleurs délais, de l'aide financière pour l'ensemble des travaux reconnus admissibles au programme « PIQM » (projet d'interception et de traitement des eaux usées du secteur Les Boules), à un taux d'aide bonifié et suffisant, sur la base des prix de soumission reçus, afin de ne pas alourdir davantage le fardeau fiscal pour ses citoyens et pour permettre le début des travaux au plus tard à la fin juin 2012.

Copie certifiée conforme, le 8 mai 2012

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier